

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - http://cnum.cnam.fr](#))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

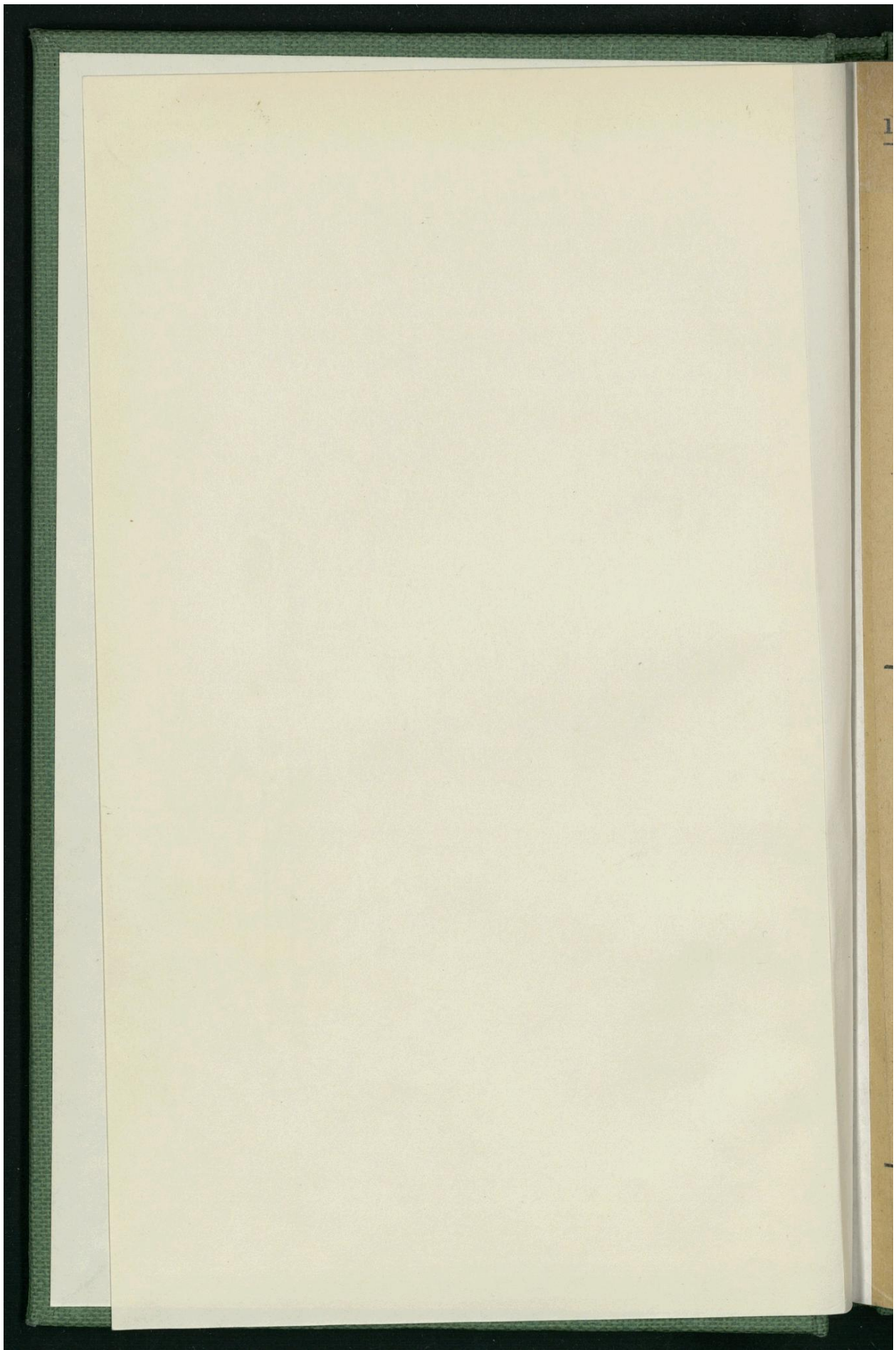
6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

NOTICE DE LA REVUE	
Auteur(s) ou collectivité(s)	Groupement professionnel des Conseillers d'Orientation
Auteur(s)	Groupement professionnel des Conseillers d'Orientation
Auteur(s) secondaire(s)	Syndicat du Personnel des Services d'Orientation Professionnelle et Scolaire et de Psychométrie ; Fédération de l'Enseignement ; Confédération générale du travail (France)
Titre	Bulletin d'orientation professionnelle
Adresse	[s. l.] : Groupement professionnel des Conseillers d'Orientation : Syndicat du Personnel des Services d'Orientation Professionnelle et Scolaire et de Psychométrie, 1943-1945
Nombre de volumes	5
Cote	CNAM-BIB GL P 1002
Sujet(s)	Orientation professionnelle -- France Psychologie du travail
Note	Le Bulletin d'orientation professionnelle prend le relais du BINOP pendant l'interruption de publication de celui-ci lors de l'Occupation. Il n'y a pas de mention explicite d'un lien de publication entre les deux.
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?GLP1002
LISTE DES VOLUMES	1ère année, n°1, octobre 1943
	1ère année, décembre 1943
	2e année, avril 1944
	2e année, n°4, octobre 1944
	3e année, n°6, janvier-juin 1945

NOTICE DU VOLUME	
Auteur(s) volume	Groupement professionnel des Conseillers d'Orientation
Auteur(s) secondaire(s) volume	Syndicat du Personnel des Services d'Orientation Professionnelle et Scolaire et de Psychométrie ; Fédération de l'Enseignement ; Confédération générale du travail (France)
Titre	Bulletin d'orientation professionnelle
Volume	1ère année, n°1, octobre 1943
Adresse	[s. l.] : [Groupement professionnel des Conseillers d'Orientation], 1943
Collation	1 vol. ([1]-21 p.) ; 24 cm
Nombre de vues	25
Cote	CNAM-BIB GL P 1002 (1)
Sujet(s)	Orientation professionnelle -- France Psychologie du travail
Thématique(s)	Économie & Travail

	Histoire du Cnam
Typologie	Revue
Langue	Français
Date de mise en ligne	19/12/2022
Date de génération du PDF	19/06/2023
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?GLP1002.1



P1002

BULLETIN

d'Orientation Professionnelle

SOMMAIRE

Note de la Rédaction.

EXPOSES ORIGINAUX.

Réflexions sur l'O. P. des enfants de l'enseignement secondaire.

(L. FRÉDÉRIK.)

Table de rééducation et biométrie.

(D^r DE SAMBUCY.)

DOCUMENTS ET COMMENTAIRES.

Loi sur l'apprentissage.

(CH. POINAT.)

O. P. et Médecine du Travail.

(D^r AUBENQUE.)

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

par M. AUBENQUE, J. BEAUSSIER, F. BERTIER, R. CHABOT, R. GAUVIN
et R. PLANCHE.

VIE PROFESSIONNELLE.

Vers un groupement professionnel unique (E. MARIN, G. DE BEAUMONT
et R. CHABOT).

Informations et nouvelles.

ANNEXE :

Rectificatifs et additifs au Bulletin n° 12 de l'A. C. O. P.

Num. 2021

NOTE DE LA REDACTION

Nous pensons que l'un des premiers soucis du Groupement professionnel des Conseillers d'Orientation sera, dès sa constitution effective, d'entreprendre la publication d'un Bulletin, lien indispensable entre les membres d'un tel organisme et tous ceux qui portent intérêt à notre profession.

Aussi, le Bureau provisoire du Groupement prend-il l'initiative, grâce au concours des anciennes Associations de Conseillers d'O. P. de faire paraître le présent Bulletin. Les modalités ultérieures de sa publication seront arrêtées par les responsables de sa Rédaction désignés lorsque entrera en fonctions le Bureau élu conformément aux statuts du Groupement.

Cependant le Bureau provisoire, afin de poursuivre cette tâche, demande aux Conseillers et Conseillères d'Orientation de verser dès maintenant leur cotisation de l'année 1944.

Les personnes favorables à un plus grand développement de l'Orientation professionnelle qui, par suite de l'application des statuts, ne peuvent être ni membres actifs ni honoraires, pourront recevoir le Bulletin. Nous prions donc les membres ayant déjà adhéré ainsi que nos futurs membres, d'élargir autour d'eux notre cercle d'intérêt en pressant d'ores et déjà le plus grand nombre de personnes possible pour un tirage plus important et moins coûteux.

Pour recevoir le Bulletin, adresser les versements à :

Zone Nord : M. MOUNIER, 12, avenue Sœur-Rosalie, Paris (XIII^e);

Zone Sud : M. CHABOT, 16, rue Sainte-Ursule, Toulouse (C. C. P., 317-64).

Membres actifs et honoraires : 60 fr. par an (minimum);

Autres personnes (morales ou physiques) : 50 fr. par an (minimum).

EXPOSÉS ORIGINAUX

ORIENTATION PROFESSIONNELLE et ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

par M. FRÉDÉRICK, directeur de la Maison rurale de Pierrelatte.

On fait de la réforme de l'enseignement secondaire une question de programmes et d'examens. La question me semble mal posée. C'est indéfiniment et sans jamais contenter tout le monde qu'on recherchera le programme idéal, les horaires parfaits, les examens impartiaux, qui feront de notre enseignement secondaire un système d'instruction et d'éducation capable de faire de tous les petits Français qui s'y présentent, y sont acceptés et y passent tant bien que mal sept ans de leur jeunesse, des hommes d'élite. Il faut mettre l'accent sur professeurs et élèves, beaucoup plus que sur plans administratifs. L'homme qui enseigne, l'enfant à enseigner importent plus que le cadre où ils s'insèrent.

Si j'étudie le problème du secondaire du point de vue des enfants, je dirai donc qu'il s'agit beaucoup moins de programmes et d'examens que de sélection et d'orientation. Il faut donner à tels enfants donnés un enseignement qui leur soit adapté.

NATURE ET BUT DU SECONDAIRE

C'est premièrement et surtout un enseignement à base de latin. On y ajoute pour un nombre restreint le grec. Dans cet enseignement, il peut y avoir des questions de méthodes, très peu de programmes. Le programme est assez nettement défini par le but poursuivi. En six ans d'études, des enfants devenus adolescents doivent savoir comprendre et traduire un texte latin ou grec. Par tous les exercices préparatoires, ils ont dû acquérir une souplesse d'esprit que donnent remarquablement les langues anciennes. Mise en contact direct et prolongé avec ce que les auteurs anciens nous ont laissé de meilleur, ils ont dû acquérir, comme sans s'en douter, par osmose, un véritable humanisme.

Cette culture a fait ses preuves; elle a une efficacité éprouvée pour former des esprits de premier ordre. D'ailleurs son prestige, mais aussi les préjugés qui encombrent son application.

RÉSULTATS LAMENTABLES DU SECONDAIRE D'AUJOURD'HUI

En fait, cette culture gréco-latine donnée à un trop grand nombre, parmi lesquels il y a beaucoup d'inaptes, n'atteint pas son but. Regardez les jeunes gens et les jeunes filles qui sortent du secondaire. Un trop grand nombre ont bien peu profité de leurs six années de latin (environ 2.400 heures) et de leurs quatre années de grec (environ 1.500 heures). Le résultat est lamentable pour la somme d'heures employées.

Beaucoup — même de ceux qui réussissent à passer de justesse leur baccalauréat — sortent du lycée ou du collège sans avoir acquis la véritable culture classique : ce ne sont pas des secondaires « à la tête bien faite » qui ont le sens de « l'humain » et ils ne possèdent pas les qualités réelles d'un bon primaire ou d'un professionnel spécialisé. Ceux-ci savent au moins faire quelque chose d'utile de leurs mains ou de leur cerveau. Ces prétendus secondaires ne sont pas devenus quelqu'un et ne savent pas faire quelque chose.

Il y a évidemment des exceptions : ceux qui étaient supérieurement doués et que leur milieu et le dévouement de certains professeurs ont particulièrement développés. Ce sont les quelques rares premiers de classe. Mais, dans l'en-

semble, même ceux qui ont atteint à la véritable culture secondaire, n'en ont acquis qu'un vernis bien superficiel. Ils ont été handicapés pendant toutes leurs études par le grand nombre des inaptes qui ont alourdi les classes et tué l'ardeur pour une culture désintéressée. La formation de ces enfants a été en partie gâchée par l'atmosphère de passivité, de dégoût, de superficialité, de scepticisme qu'ont créée ceux qui n'ont rien tiré du secondaire.

Résumons-nous. En fait, sortent du lycée ou du collège trois catégories de jeunes gens (1) :

— Un très petit nombre (un à cinq sur une classe de 30) arrivent au but que se proposent les études classiques.

— Un nombre trop restreint en tirent un profit réel mais médiocre. La proportion varie de 1/3 à 2/3 suivant les établissements et les régions.

— Enfin le reste, un trop grand nombre, puisqu'ils constituent « grosso modo » la moitié, n'en tirent aucun profit et, ce qui est plus grave, empêchent les autres d'en profiter. Ratés, dilettantes ou sceptiques, ils iront grossir les rangs des incapables, qui se croient quelque chose, ou s'ils acquièrent plus tard des qualités pratiques, ce sera après avoir perdu inutilement de belles années de leur jeunesse.

RAISONS DE CET ÉCHEC

Il y a donc aujourd'hui en fait dans le secondaire beaucoup d'inaptes et d'inadaptés. Pourquoi ?

On pourrait en analyser et développer de multiples raisons :

— Beaucoup d'enfants sont des retardés, des inattentifs, des nerveux... (tâtres physiques et mentales).

— Beaucoup ont passé d'une classe dans une autre sans avoir assuré les bases de leur instruction (paresse, laisser-aller dans l'éducation, faiblesse des directeurs).

— Les milieux familiaux d'aujourd'hui ne favorisent pas chez l'enfant l'étude de matières longtemps ingrates, dont le rendement est à longue échéance et exige une discipline de vie et une persévérante continuité, bien que, par préjugés ou traditions, beaucoup de familles encore les veulent aveuglément pour leurs enfants.

— Hantise de la limite d'âge des grandes écoles. Un certain nombre d'enfants gagneraient à passer leur baccalauréat un an plus tard, après avoir refait une 3^{me} ou une 4^{me}. Ils ont le baccalauréat par bachotage et ne vont pas jusqu'à la culture : fruits précoces et hâtifs qui ne valent pas les autres et épuisent inutilement la plante.

APTITUDES ET CONDITIONS QUE RÉCLAME LE SECONDAIRE

Mais prenons le problème par son côté positif. Que faut-il pour qu'un enfant soit jugé apte aux études gréco-latines ?

1° Être suffisamment doué en *mémoire*, pour savoir après la 5^{me} d'une façon sûre et définitive les formes latines, après la 3^{me} les formes grecques.

Être suffisamment doué en *intelligence* pour comprendre et s'intéresser en 3^{me} aux notions abstraites et assez délicates des syntaxes latine et grecque.

Ceux qui n'ont ni cette mémoire, ni cette intelligence, évidemment, se découragent. Ils deviennent des paresseux, ou s'en tirent par des subterfuges. Ils font

(1) Dans tout cet article, je ne parle que de l'élément masculin. C'est pour la simplicité de la rédaction. Je pourrais ajouter chaque fois : et « de jeunes filles ».

pendant les années un travail de Danaïdes : travail sans joie, travail forcé, dont ils ne voient jamais le rendement, travail stupide comme celui de faire des devinettes à coup de dictionnaire ou de rédiger sans sourciller — il faut bien rendre une copie — des successions de non-sens en un mauvais français. Les meilleurs au point de vue moral attendent patiemment pour se développer et vivre réellement la fin de leur scolarité. Les autres cherchent des compensations dans les à-côtés du travail scolaire : parmi eux sont les chahuteurs de profession. Il faut bien que leur nature trouve un intérêt quelconque à la vie de lycée ou de collège.

2° Etre capable d'un *travail continu et persévérant*. Un travail à éclipses ne suffit pas. On n'assimile vraiment les langues anciennes (les mathématiques aussi) que par un effort soutenu. Qui oublie une part de ce qu'il a acquis dans la classe précédente devient incapable de poursuivre avec fruit. Les classes successives mettent des étages à une construction harmonieuse. Or, beaucoup d'élèves essayent de construire un deuxième étage alors que le rez-de-chaussée s'est effondré, ou que le premier étage n'a jamais existé. Par exemple : un élève étudiera le discours indirect en troisième, alors qu'il ne sait pas conjuguer des infinitifs des verbes latins.

Un autre étudiera les fractions algébriques alors qu'il ne sait pas réduire au même dénominateur des fractions arithmétiques.

Aujourd'hui, bien des milieux familiaux ne favorisent pas ce travail continu et persévérant. Ce serait à développer. (Radio, habitudes de vie, agitation, indiscipline...)

3° Etre capable de *prendre goût à des études désintéressées* à rendement lointain, qui restent pendant de longues années abstraites et grammaticales.

Pour s'y intéresser, il faut :

— Ou être supérieurement doué — je n'écarte donc pas les valeurs qui peuvent sortir des couches les plus humbles de la nation.

— Ou se trouver dans un milieu où l'on estime les valeurs spirituelles et intellectuelles, où elles comptent dans la vie journalière, où l'on respire l'atmosphère.

C'est pourquoi, pour prendre un exemple, à égale médiocrité de dons naturels, le fils d'un avocat cultivé pourra être maintenu dans le secondaire, malgré les notes légèrement inférieures, pendant les premières années, alors que le fils d'un épicier, uniquement préoccupé d'accroître sa fortune, devra en être écarté. Le premier a des chances, après des années difficiles, de finalement s'adapter. Le second, même si ses parents sont riches, sera toujours fourvoyé dans un lycée ou un collège. En admettant même qu'il se mette à travailler d'arrache-pied les dernières années, par intérêt ou contrainte, il ne verra jamais dans le baccalauréat qu'un diplôme monnayable à conquérir par bachotage.

NÉCESSITÉ D'UNE SÉLECTION

Une sélection est donc nécessaire qui ne laissera dans le secondaire que ceux qui sont aptes à tirer profit de cette formation générale, un profit qui soit en proportion du temps qu'on y passe. Ceux-là formeront les cadres supérieurs de la nation et par l'Université se dirigeront vers les carrières libérales.

Cette sélection des meilleurs, si l'on ne considère que les enfants, est relativement facile. Les instituteurs, puis les professeurs qui font bien leur tâche, en sont très capables. Il suffit qu'elle ne soit pas décidée sur le jugement d'un seul, mais d'après un conseil des professeurs et avec un contrôle de la direction. C'est ce qui se fait pratiquement dans beaucoup de maisons d'éducation au moment des passages de classe, mais d'une manière trop large, avec des timidités et des inconséquences qui tiennent à de multiples raisons. La plupart des professeurs s'en plaignent, mais ont de la peine à lutter contre des habitudes et des préjugés enracinés, ou des préoccupations budgétaires.

NÉCESSITÉ D'UNE ORIENTATION

Il s'agira ensuite d'orienter ceux qui seront écartés du secondaire. Exclure est facile théoriquement, mais devient impossible pratiquement si l'on ne sait où diriger ceux qui seraient à exclure. La sélection des meilleurs est donc liée étroitement à l'orientation des autres. Eux aussi, surtout qu'ils sont nombreux, ont droit à une éducation et à une instruction qui en fassent des hommes. En fait, si l'on envisage les cas réels, il est souvent difficile, parfois impossible, de trouver pour beaucoup de ces enfants un cadre scolaire qui leur soit adapté. A quoi bon un examen d'orientation sérieux, approfondi, si, une fois déterminées les aptitudes précises de l'enfant, il n'est pas possible de le diriger vers une maison d'éducation où il trouvera le régime d'études que réclame sa fiche d'orientation ?

Notre cadre scolaire est trop rigide. Les programmes du secondaire sont établis pour des enfants normaux, se trouvant dans les conditions définies plus haut. Ces programmes en gros — surtout depuis les dernières réformes qui ont diminué le programme de mathématiques et de sciences obligatoire pour les sections lettres — ne sont ni trop chargés, ni mal compris. (Et il est normal que les programmes soient faits pour les enfants normaux, qui se trouvent dans les conditions normales).

Mais puisque au moins une moitié des enfants de France d'aujourd'hui sont des faibles, des attardés, des médiocres — je ne dis pas des anormaux — et de plus se trouvent hors des conditions requises pour remédier à ces déficits de nature, il faut regarder cette situation en face et y remédier.

On remet périodiquement en question les programmes. C'est la quadrature du cercle. On n'arrivera jamais à faire passer utilement par le même programme les trois catégories d'enfants déterminées plus haut.

Il faudrait adapter un enseignement à la troisième catégorie d'enfants, c'est-à-dire tout en gardant l'objectif d'une culture générale, la plus largement humaine possible, supprimer les langues anciennes, descendre le niveau, diminuer les doses. Qui ne peut tout assimiler pourrait avec profit assimiler une partie. La véritable culture se fait d'ailleurs plus en profondeur qu'en extension.

On comprend la répugnance des parents qui désirent pour leurs enfants non seulement une instruction, mais aussi une éducation, à les retirer de telles maisons d'éducation sérieuses où l'on ne fait que du secondaire normal, officiel, pour les mettre à l'école primaire, dans un milieu quelconque, ou pour les tourner prématurément vers un apprentissage pour lequel ni par hérédité, ni par goût, ils n'ont de dispositions spéciales. Avant d'aborder une école d'Agriculture ou d'Arts et Métiers, avant de reprendre l'étude ou les affaires paternelles, avant de préparer directement tel concours qui conduit à des postes de fonctionnaires de second plan mais honorables, il est souhaitable que ces enfants inaptes au latin et au grec, inaptes même à assimiler ensemble le grand nombre de matières qu'offre le baccalauréat moderne, acquièrent cependant une formation générale.

Je souhaiterais donc que, dans l'enseignement libre en particulier, il y ait à côté du cours normal qui suit les programmes officiels, une organisation souple de matières et des cours, qui permettent aux enfants de choisir parmi ceux-ci le régime qui leur convient : quelque chose comme les « Grades » des « High school américaines » (1). Je crois qu'en s'ingéniant, après avoir conquis à cette

(1) En Amérique, le compte de la scolarité ne s'opère pas par simples mesures de temps, mais par « Grades », qui comportent un certain nombre de périodes et de matières. Les programmes ne sont pas uniformes pour tous. Très vite, les enfants ont à faire des options.

à cette idée une part de leur personnel enseignant, les directeurs de maisons d'éducation arriveraient à organiser un système de ce genre. Ils pourraient prendre comme base le baccalauréat moderne, mais le concevoir d'une manière plus souple. Certains élèves seraient dispensés des deux langues vivantes, d'autres seulement de la deuxième. Il y aurait divers cours de mathématiques, où les élèves seraient répartis non d'après leur âge, mais d'après leurs capacités et leur acquis. Il suffirait que ces cours se donnent en même temps, à la même heure, pour plusieurs sections. Les cours essentiels, comme le français, seraient communs à toutes les sections, d'autres seraient remplacés pour les plus faibles par des travaux manuels ou une initiation artistique. Puisqu'il y a là un besoin réel, constaté dans la plupart des établissements, si les éducateurs entraînent dans cette voie, ils réussiraient.

Alors, quelle libération pour le véritable secondaire ! Il redeviendrait digne de ce qu'il fut aux temps du véritable humanisme. De lui sortirait vraiment une élite.

Les autres enfants, au lieu de devenir des ratés, des dégoûtés de l'effort intellectuel, qui, après avoir subi passivement des années de classes, finissent par remplir plutôt mal que bien n'importe quelle tâche, deviendraient aussi des hommes, à leur mesure. Grâce à une tâche adaptée à leurs capacités, ils se seraient formés avec entrain et ardeur. Quittant le collège, ils pourraient occuper honorablement et avec compétence des postes de second plan. De ces postes, il n'en manque pas dans le fonctionnariat, dans le commerce et l'industrie privée.

ROLE DES ORIENTEURS

1^o *D'ordre général.* — Lancer l'idée de la sélection et de l'orientation. La faire admettre par les parents. Ne pas accuser les programmes normaux de tares dont ils ne sont pas responsables, mais montrer aux parents et aux éducateurs qu'ils ne savent pas s'en servir.

Pousser à l'organisation dans le secondaire de classes plus adaptées. Montrer que c'est un besoin urgent.

Il faut, si l'on veut par l'éducation, redresser le niveau intellectuel et moral des Français, au point de départ tenir compte du donné : l'étiage physique intellectuel, moral des enfants, l'ambiance où ils vivent.

2^o *Tâche propre aux orienteurs.* — Aider à déceler les inaptes et les orienter le plus tôt possible.

a) Se faire connaître aux établissements secondaires de leur région. Quand les parents ne veulent pas admettre que leur enfant n'est pas fait pour le latin, ni même pour le baccalauréat moderne, ou que trop jeune ou trop faible en des matières principales il doit redoubler une classe, les convaincre, pièces en mains — ici des résultats de tests, un examen psychologique sérieux peuvent salutairement impressionner — que leur fils a tout à gagner à suivre une autre voie ou à attendre. Les directeurs d'établissements, les professeurs, heureux d'être éclairés et soutenus dans leurs décisions, auront alors plus d'audace. On les verra user de plus en plus des services des Centres d'Orientation.

b) Connaître avec précision, dans le détail, les ressources en écoles primaires et professionnelles, publiques et privées de leur région. En connaître non seulement les programmes, mais leur ambiance morale et leur niveau intellectuel réel, tâcher de savoir ce que sont devenus les élèves qui en sortent, à quelles carrières ils sont parvenus. Devant des faits précis, les parents s'inclineront plus facilement. Vous pourrez dire : « Mettez votre fils dans tel établissement, il y acquerra telle formation qui est appréciable. Il pourra ensuite parvenir à tel ou tel poste ».

Il y a d'ailleurs des manières de remédier par les œuvres de jeunesse à ce qu'il pourrait y avoir de défectueux dans l'éducation morale et le milieu de telle école. Mais il importe au plus haut point que les enfants ne gâchent pas dans une attente vaine des années précieuses. Paresse sur les bancs secondaires ne mène à rien.

QUELQUES PRINCIPES POUR L'ORIENTATION DES SECONDAIRES

I. — *Latin.*

1° Les classes de 6^e et de 5^e, de 4^e et de 3^e peuvent être considérées comme complémentaires.

Elles permettent des repêchages. L'une ou l'autre peut être passée par un excellent élève, bien doué, qui serait en retard d'âge.

2° Ne peut aborder la 6^e avec profit un enfant qui ne sait pas :

L'analyse grammaticale française;

Conjuguer avec aisance les verbes français à tous les temps, tous les modes, toutes les voix;

Distinguer les différents pronoms et adjectifs.

3° Ne peut aborder la 4^e avec profit un enfant :

Qui ne sait pas avec aisance les déclinaisons et les conjugaisons latines;

Qui ignore les grandes lignes de l'analyse logique.

4° Ne peut aborder la 2^e un élève qui ne connaît pas la syntaxe latine : propositions complétives et circonstanciées.

Et il va de soi qu'il ne doit pas avoir oublié sa morphologie latine.

Des tests pour vérifier ces connaissances seraient faciles à établir. Par connaître, j'entends répondre sans hésitation, avec un pourcentage important d'exactitude aux questions posées sur ces minima de connaissances.

5° Ne peut absolument pas aborder le grec en 4^e un élève qui ignore encore sur la morphologie latine.

N. B. — En fait, ces principes, qui sont de simple bon sens, ne sont pas appliqués. D'expériences faites à Strasbourg, sur des élèves de lycée de différentes classes, j'ai pu tirer le théorème humoristique suivant : « Les connaissances précises en latin sont inversement proportionnelles au nombre d'années passées à étudier cette langue ».

Sur le même devoir, des élèves de 6^e et de 5^e s'étaient classés bien avant des élèves de 2^e et de 1^{re}.

II. — *Mathématiques.*

Il y aurait pour les mathématiques un minimum de connaissances à établir pour chaque classe, ou groupe de classes, connaissances sans lesquelles on ne pourrait absolument pas passer d'un cycle à un autre.

On ne trouverait pas ainsi des élèves de 6^e et de 5^e qui ne savent pas leur table de multiplication, des élèves de 4^e qui s'affolent devant un dividende de trois chiffres, des élèves de 3^e qui ignorent la réduction de fraction au même dénominateur, des élèves de 2^e qui ne savent pas décomposer en facteurs un polynôme algébrique. Et dans cette énumération, je suis réservé. Je pourrais, dans les mêmes phrases, changer les numéros des classes et être encore dans la vérité.

N. B. — Il est évident que dans le travail manuel il y a une filière à suivre. Ici la matière qui résiste parle aux sens, et par là à l'esprit qui est obligé de s'incliner. Ainsi un apprenti menuisier ne fera pas un assemblage avant de savoir raboter plat et scier droit; il ne se lancera pas dans la confection d'un meuble avant de savoir faire un assemblage. Si au bout de six mois, il ne sait pas faire le premier travail, il sera jugé inapte à faire un menuisier et exclu de l'école d'apprentissage ou de l'atelier, où il a fait inutilement ses malencontreux essais.

Pourquoi des principes aussi évidents ne sont-ils pas appliqués dans le domaine des études intellectuelles? Il y a là aussi une filière, des conditions « sine qua non » de progrès. Or, en fait, par timidité, routine, considérations étrangères à l'éducation, faiblesse d'esprit de ceux qui décident des passages de classe, ces principes de bas sont continuellement méconnus dans le secondaire. Devant les décisions à prendre, il reste, dans l'esprit de ceux qui devraient sélectionner les enfants, des scrupules sous forme de peut-être : « Mai peut-être qu'avec l'âge!... Peut-être que je risque de briser une belle carrière à venir!... » Et l'on trouvera toujours un exemple exceptionnel à citer pour justifier de pareilles hésitations. Ainsi l'on compromet tout un ensemble.

Quant aux considérations étrangères à l'éducation : préjugés de castes, questions budgétaires, peur de déplaire ou de faire souffrir, etc..., il faudrait dans un autre article en montrer les vanités. Elles ruinent finalement les intérêts partiels qu'elles voulaient sauvegarder.

N. D. L. R. — Nous signalons, sur le problème de l'Orientation et les professions intellectuelles quelques ouvrages :

G. BERTHIER. — *L'Orientation professionnelle de la jeunesse bourgeoise*. Librairie Téqui, Paris, 1941.

G. PEYFONDAT. — *L'Orientation professionnelle des intellectuels*. Editions de l'« Indépendant », Pau, 1935.

L. WALTER. — *Orientation professionnelle et carrières libérales. Etude psychologique*. Delachaux et Niestlé, Paris-Neuchâtel, 1936.

H. PIÉRON. — *Chroniques docimologiques*. I. N. O. P., 1939.

TABLE DE « REEDUCATION ET DE BIOMETRIE »

par le docteur André DE SAMBUCY

Médecin inspecteur d'Hygiène scolaire, chargé de mission d'O. P.

Au cours de nos études sur la rééducation musculaire et le développement des malingres poursuivie depuis plus de 15 années, nous avons été frappé du remarquable instrument qu'est l'élastique tout au moins pour certains cas, et au début de la rééducation d'un groupe de muscles. Le souvenir de l'appareil « Planche Russe », utilisé dans les gymnases d'avant 1900 par les hommes forts pour le développement du bras, l'exercice de divers métiers que nous pratiquons nous-même, et qui nécessitent à la fois « Serre et déplacement », la pratique de la Bobine Andrieu, qui est le premier des rééducateurs de l'avant-bras et de la main, toutes ces données, et bien d'autres encore, s'articulèrent en nous pour nous montrer l'utilité de créer un appareil d'entraînement qui serait aussi : appareil de dressage, appareil de « rééducation mentale », appareil de biométrie. La vue des tourneurs, des sculpteurs sur bois, le désossage des bouchers avec le couteau à décharner, qui donne un prodigieux avant-bras, nous montra qu'il fallait construire la table suivante.

Un très lourd bâti avec cadres réunis par mortaises et traverses; tenon plein bois. Une table de 2 m. ou 2 m. 50 sur un mètre, sciée en trois parties égales sur la longueur; au trait de scie : charnières. Partie centrale clouée au bâti; extérieurs relevables en volets, coinçables avec des arbalétriers sur l'angle que l'on veut. En somme, « la glace à trois faces » posée horizontalement. La surface entière des trois faces est percée de trous comme une table à égoutter les bouteilles; un trou par 20 cm. Dans ce trou, du diamètre du pouce, un Sandow de force moyenne est passé; on le condamne en dessous par une cheville de bois blanc; on attache au bout libre, sur la table, une poignée d'extenseur à laquelle est

fixée une pointe à tracer. D'autre part, ailleurs sur la table on trouve un dessin gravé avec un clou rougi, sur une plaque de contre-plaqué est fixé dans deux trous de cette région avec deux écrous à oreilles; sur cette plaque se trouve également le dessin qui est l'exercice : solénoïde, droite, pentagone, ondulations, une lettre, un dessin représentant un visage, un chiffre, une maison. La main saisit la poignée, tire, et va suivre le dessin sans s'en écarter en rien. Voilà le principe de notre table.

Les volets permettent d'aller suivre le thème inscrit sous n'importe quel angle, des deux mains, sous n'importe quelle force, dans n'importe quelle direction. La poignée d'extenseur est à ressort et donne en plus la serre et la concentration mentale. N'importe quel groupe du train supérieur est rééduqué en : *force direction, sens et temps*. C'est la définition même du vecteur, aussi l'avons-nous nommée « Table vectorielle de rééducation psychomotrice ». Au Centre des enfants anormaux, elle nous a donné de très bons résultats sur des enfants à rééduquer. Le sujet y passe facilement une heure, déplaçant le dessin et changeant l'emplacement des extenseurs. Le travail à la scie et à la lime a ensuite été immédiatement réalisé. Le segment mobile est attachable à toute partie du corps pour un mutilé : poignet, coude, genou, cheville, dents.

Cette table, on le devine, se prête à de nombreux tests. Tous ceux qu'elle intéressera sont invités à écrire à M. Chabot, du Centre de Toulouse, qui nous transmettra toutes demandes.

DOCUMENTS & COMMENTAIRES

LA LOI DU 27 JUILLET 1942 SUR L'APPRENTISSAGE

Si la législation sociale, en France, a généralement pour but la protection de la main-d'œuvre ouvrière ou l'apaisement des rapports entre patrons et salariés, la réglementation de l'apprentissage se propose de défendre des intérêts professionnels. Bien souvent, une activité immédiatement rémunératrice semble aux yeux du jeune travailleur ou de ses parents, préférable à un apprentissage de plusieurs années; de leur côté, les employeurs se soucient peu de supporter les charges de la formation d'ouvriers qui peuvent les quitter en fin d'apprentissage.

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée risquant de compromettre le développement industriel, il a fallu que le législateur intervienne. La loi Astier avait prévu l'organisation de cours techniques, mais l'apprentissage obligatoire dans les entreprises industrielles date seulement du 24 mai 1938 : tous les enfants de 14 à 17 ans doivent y recevoir une éducation professionnelle théorique et pratique, à moins d'inaptitude constatée par les services d'orientation, et il doit exister entre le nombre des apprentis et celui des ouvriers qualifiés employés dans l'en reprise un rapport minimum déterminé par décret ministériel. Ce rapport a été fixé le 3 novembre 1939 à 9 % dans la métallurgie et le travail des métaux (1). Les chefs d'entreprise peuvent assurer eux-mêmes la formation de ces apprentis, ou bien en charger un groupement professionnel, ou encore entretenir, au moyen de bourses, des élèves dans une école professionnelle.

La Charte du Travail, au contraire, envisage une organisation collective. L'apprentissage est, pour elle, d'ordre corporatif et relève des comités sociaux locaux, des associations mixtes ou des corporations. Cette conception est profondément différente de l'ancienne; jusqu'à l'application de la Charte du Travail, il faut prévoir, en attendant la constitution des organismes nouveaux, une transition de la réglementation particulière à la réglementation collective; c'est ce qui vient d'être réalisé par la loi du 27 juillet dernier.

Cette loi n'est donc qu'une éape et n'a qu'un caractère provisoire; elle crée des organismes analogues à ceux de la Charte et possédant déjà, en matière d'apprentissage, leurs attributions essentielles. Tous les chefs d'entreprise employant de la main-d'œuvre qualifiée devront se constituer dans chaque profession ou famille professionnelle en groupements collectifs locaux ou régionaux. Ces groupements seront dirigés par un Conseil tripartite composé en nombre égal de patrons, d'ingénieurs ou cadres de maîtrise, d'ouvriers ou employés qualifiés des entreprises adhérentes, choisis par le Préfet régional. Ils ont les droits et les obligations prévus par la loi du 24 mai 1938 et le décret du 3 septem-

(1) Notons, au passage, l'intérêt de ce chiffre : la durée d'apprentissage étant généralement de trois ans, il correspond à un taux annuel de remplacement de 3 %. Si on calcule, pour l'ensemble des ouvriers d'une usine, la probabilité de mortalité d'après leur âge, en tenant compte des mises à la retraite et des départs divers, on retrouve ce même pourcentage, qui pourra ainsi servir de base solide en matière d'orientation pour la détermination du renouvellement annuel de la main-d'œuvre dans chaque profession.

bre 1939, en particulier en ce qui concerne le nombre d'apprentis à former. Les chefs d'entreprise peuvent organiser eux-mêmes l'apprentissage sous le contrôle du groupement professionnel, en contribuant seulement à ses frais généraux d'administration. Ils peuvent, au contraire, se décharger sur lui de cette obligation en acquittant en plus une cotisation proportionnelle au nombre d'ouvriers qualifiés qu'ils emploient. L'apprentissage sera alors donné dans des centres collectifs ou, par constitution de bourses, dans des écoles professionnelles publiques ou privées. Si le cadre professionnel est trop étroit pour que l'apprentissage fonctionne de façon satisfaisante, des accords pourront être passés avec une autre famille professionnelle utilisant une main-d'œuvre analogue. La mise en application sera déterminée par décrets pour chaque profession et chaque région.

Les avantages de cette loi sont multiples : la surveillance des inspecteurs du travail sera plus efficace; les centres collectifs seront mieux adaptés à leur rôle éducatif que bien des entreprises, et il est permis d'espérer que des associations professionnelles comprendront mieux l'intérêt professionnel de l'apprentissage. La tâche du conseiller d'orientation sera simplifiée si chaque groupement lui fait connaître exactement ses besoins annuels en main-d'œuvre; elle deviendra plus efficace, car l'examen pourra être suivi, en bien des cas, d'une mise en apprentissage immédiate.

Ch. POINAT.

O. P. ET MEDECINE DU TRAVAIL

Il est reconnu que l'« acte d'orientation », pour être efficace, ne doit pas s'arrêter à l'indication d'une voie d'élection, mais qu'il doit être complété par la mise positive dans le chemin indiqué, c'est-à-dire par le placement et par la surveillance de l'apprentissage, du travail, pour vérifier si l'orientation a été judicieuse ou si aucun événement imprévu ne pose pas une nouvelle indication.

L'orientation n'est pas un instant, mais présente une durée qu'il serait souhaitable de voir se prolonger le plus longtemps possible, jusqu'à la localisation de l'homme dans le travail. Cela ne signifie évidemment pas que le C. O. P. doit être seul chargé de réaliser cette œuvre de longue haleine. Les divers organismes qui s'intéressent au travailleur doivent collaborer à cette tâche ou, plus exactement, une orientation continue et efficace doit être le résultat naturel du fonctionnement harmonieux des divers services sociaux, le C. O. P. conservant, s'il est nécessaire, un rôle initial et coordinateur.

C'est du côté des services médico-sociaux du travail que nous constatons aujourd'hui ce souci, au moins implicite, de s'intéresser au devenir du travailleur. Certes, c'est essentiellement l'aspect hygiénique de la question qui est envisagé par la Médecine du travail. Il est cependant suffisamment important pour ne pas laisser indifférents les praticiens de l'orientation, qui sont tous convaincus de l'importance fondamentale du facteur médico-social dans leur œuvre.

Les initiatives isolées réalisées par les entreprises industrielles, commerciales ou par certaines administrations vont se trouver maintenant consolidées et intégrées dans une organisation générale du service médico-social du travail.

La loi du 31 octobre 1941 relative à la protection médicale du travail (J. O. du 20 nov. 41) a créé l'Inspection médicale du travail. Cette Inspection a été organisée « afin de compléter l'action du service de l'Inspection du Travail en vue de l'application de la législation relative à l'hygiène du travail et à la protection de la santé des travailleurs ». Cette action de contrôle porte sur l'organisation et le fonctionnement des services médico-sociaux d'établissements, des offices du travail, de organismes d'orientation et de formation professionnelles. Il y a là une tentative d'intégration sous un même contrôle et une même inspiration (émanée du Comité permanent de la Médecine du Travail créé auprès de la Direction du Travail) des différentes activités de protection médico-sociale du

travailleur. Et la loi du 28 juillet 1942, complétant la précédente, relative à l'Organisation des Services Médico Sociaux du Travail (J. O. du 29 juillet 1942) organise, dans le cadre de la Charte du Travail, les services médico-sociaux du travail. Les établissements importants devront s'assurer le concours d'un médecin, les petites entreprises ou les travailleurs isolés auront leur surveillance médicale assurée par le service médical du Comité social local intéressé. Précisons qu'il ne s'agit pas d'une médecine de soins, toujours régie, en principe, par le régime du libre choix, mais d'une médecine prophylactique dont le rôle essentiel est : 1° de « veiller au maintien et à l'amélioration de l'état de santé des travailleurs » grâce à des visites d'embauchage et périodiques; 2° « d'exercer une surveillance constante sur les jeunes ouvriers et les apprentis, s'assurant que chaque travailleur reçoit un emploi à la mesure de ses forces et de ses facultés »; 3° de contrôler les conditions de travail et d'hygiène dans les ateliers...

Nous constatons l'importance que la nouvelle législation accorde à la surveillance médicale du travailleur et, en particulier, de l'apprenti, non seulement à son embauchage mais pendant toute la durée de son travail, vérifiant si l'adaptation médico-professionnelle est constante.

La même loi rend aussi obligatoire l'organisation de services sociaux du travail dans les établissements importants. Les assistantes chargées de ces services devront, en particulier, « suivre et faciliter la vie professionnelle des travailleurs et notamment des femmes, des jeunes gens, des déficients... » Elles devront aussi « se tenir en liaison constante avec les organismes de prévoyance, d'assistance et de placement ».

L'apprenti et, d'une façon générale, « l'orienté » que nous aurons aiguillé sur une voie, voire placé dans un établissement, ne sera pas abandonné. Nous savons qu'il sera repris par une surveillance médico-sociale qui veillera à son devenir.

La collaboration des C. O. P. avec les organismes de surveillance médico-sociale du travailleur est donc toute indiquée et ne pourra être que fructueuse si, l'esprit des textes étant bien compris, des relations de collaboration absolue et confiante sont entretenues. Certes, il y aura des mises au point délicates à faire, surtout dans l'établissement de relations entre les services médicaux respectifs, mais il est évident que les services médico-sociaux de Travail et d'O. P. ne sauraient s'ignorer car leur collaboration facilitera réciproquement leur tâche à l'avantage du travailleur.

Docteur AUBENQUE.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Il nous paraît intéressant de signaler à l'attention de nos collègues un document qui, bien que déjà ancien, reste, semble-t-il, ignoré de beaucoup.

C'est le décret du 9 avril 1936 relatif au classement des industries et professions et nomenclature annexée — extrait du *Journal officiel* du 7 mai 1936. En vente à l'administration du J. o. à Vichy, contre envoi de la somme de 7 fr. 50.

Ce document fournit la nomenclature des diverses professions classées en dix sections, 32 groupes, 110 sous-groupes et environ 1.240 numéros. Chaque numéro comprend lui-même un certain nombre de professions différenciées suivant la spécialisation de la tâche, le régime économique d'exploitation, les dénominations régionales.

Un instrument* de travail utile.

J. BEAUSSIER.

Sur la diminution de poids chez les écoliers de la ville de Paris en 1941-42, par MM. CAYLA, LAUNAY, BOULANGER-PILET. *La Presse Médicale* n° 54 (19 décembre 1942).

Sur 23.000 enfants parisiens examinés par les médecins inspecteurs de la Seine, durant l'année scolaire 1941-42, 34 pour cent, soit plus du tiers des enfants ont maigri : 12,8 % ont subi un amaigrissement effectif variant de 500 grammes à 1 g. 500, le poids des autres est resté stationnaire alors qu'il aurait dû augmenter.

L'âge auquel les enfants ont le plus maigri est de 14 à 18 ans. L'autre période de l'enfance où l'amaigrissement est maximum s'étend de 10 à 12 ans.

Le lieu d'habitation joue un rôle certain : le lien entre les courbes pondérables et le niveau social est « grossièrement évident » ; les arrondissements les plus pauvres sont ceux où l'on constate les plus nombreux et les plus importants amaigrissements. Cependant, des conditions particulières viennent tempérer cette constatation.

La même remarque est valable pour le rapport entre le poids des enfants et le mode de vie et la profession des parents ; dans une telle liste des professions il apparaît bien que les commerçants figureraient en tête, les artisans et les petits fonctionnaires en queue.

On constate heureusement que le fléchissement général de la courbe de poids des enfants ne répond pas à un accroissement de la morbidité. Cette constatation s'oppose à celle qui concerne l'âge post-pubertaire : on sait que chez les adolescents et les jeunes gens, la morbidité tuberculeuse est actuellement sévère.

Les faits pathologiques qui, chez l'enfant, paraissent le plus en rapport avec la diminution actuelle sont :

1° L'instabilité psycho-motrice, qui rend la tâche de l'éducateur particulièrement difficile.

2° Les attitudes pathologiques et les déviations rachidiennes.

Il serait du plus grand intérêt de voir étendre et pousser plus avant ces recherches.

J. B.

Docteur G. HEUYER. *Enquête sur la délinquance juvénile*. Etude de 400 dossiers, 1 broch. 24 pages. Prix : 12 fr. Pour l'enfance coupable, 9, rue Guy-de-lai Brosse, Paris, 1942.

Cette mince brochure renferme une très riche matière : on y trouve, présentées sous forme de tableaux clairs, faciles à interpréter, accompagnés d'un commentaire substantiel, les données que le docteur Heuyer et ses collaborateurs ont recueillies, pendant quatre ans. Quatre cents dossiers ont été examinés dont les diverses rubriques nous sont présentées sous forme de statistiques. Des conséquences en découlent auxquelles la formulation prudente du docteur Heuyer vient donner encore plus de prix.

Dépassant largement le cadre de la délinquance, ce travail apporte une contribution de grande valeur à l'étude de l'adolescence. Il nous est impossible d'en résumer ici le contenu; bornons-nous à citer l'ultime conclusion du docteur Heuyer : « Dans la détermination de la délinquance, les facteurs psychologiques d'ordre strictement effectif semblent absolument négligeables (dans les dossiers étudiés) en regard des causes sociales et économiques et constituent seulement une curiosité spéculative ou une exception médico-légale ».

J. B.

Conférences. — (Session du 1^{er} au 15 décembre 1941). *Publication de l'Institut de recherches et d'applications psychologiques et pédagogiques*. Lyon, 19, rue Jarente.

C'est, à notre connaissance, la première publication de l'Institut dont la création officielle remonte à mars 1942 et que dirige M. Garrone. Ces conférences, prononcées devant des éducateurs — directeurs des écoles de cadres — malgré la diversité apparente de leurs thèmes, partent d'une idée directrice : la recherche des causes du divorce entre la pensée et l'action. A cette étude ont apporté leur collaboration des spécialistes de la psychologie de l'enfance et de l'adolescence comme J. Bourjade, J. Lacroix, P. Bovet, des médecins du groupe médical d'études lyonnaises et des éducateurs, enfin des philosophes. De l'ensemble de ces exposés, dont chacun mérite une analyse particulière, se dégage une impression de synthèse féconde qui laisse bien augurer des futures manifestations de l'activité de l'Institut.

Exprimons notre désir de voir les conseiller d'O. P. tenus au courant de ces recherches et, mieux encore, associés à ces travaux, dans la limite de leurs compétences et de leurs loisirs.

J. B.

Docteur LAGACHE. — *L'emploi clinique de tests et le diagnostic du caractère* (Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg), Clermont-Ferrand, n° 6, avril 1942. Prix : 3 fr.

Dans ces quinze pages, M. le professeur Lagache a résumé l'enseignement donné durant l'hiver 1941-42, au centre de formation de Conseillers d'O. P. de Clermont. L'auteur utilise quelques épreuves de l'examen Carrard, non pas comme moyen d'investigation d'aptitude, plus ou moins arbitrairement isolées, mais comme possibilité d'expression de la personnalité totale. La méthode clinique appliquée à la psychologie permet de situer l'homme dans son devenir, dans sa dynamique. Il est inutile de souligner quelles en peuvent être les applications dans la pratique quotidienne de l'O. P.

J. B.

Pierre MENDOUSSE. — *L'Ame de l'Adolescente*. Alcan, Paris.

Ce livre est l'étude psychologique fondamentale sur l'adolescence des filles, bien qu'il ait un peu vieilli dans certaines remarques.

L'auteur distingue trois phases dans l'adolescence des filles :

I. — Dans la première, ou « âge de disgrâce », il étudie la période prépubère et la puberté elle-même.

Vers 12 ou 13 ans, accompagnant le début de la transformation physiologique, des traits de caractère nouveaux apparaissent. L'enfant se fait lointain et il est difficile de saisir des indications précises sur les formes à venir, au physique comme au mental.

Les répercussions psychiques de la puberté proprement dite sont difficiles à étudier, car la puberté mentale n'est pas toujours contemporaine; elle serait plus tardive dans les classes cultivées; l'instabilité émotive, l'indocilité, le désir de s'affranchir de la tutelle familiale, joints à une très grande pudeur mentale (journaux intimes) sont les traits les plus marquants.

La crise, bien que plus courte, est plus malade chez les filles que chez les garçons.

II. — C'est à l'âge d'indécision, période sentimentale et romantique, que quelques traits de l'âme en formation apparaissent.

La personnalité devient trouble, la prédominance du système sympathique amène les excitations de tous ordres à se transformer en émotions.

L'esprit des adolescentes, extrêmement plastique, en fait de bonnes élèves, mais en général elles ne repensent pas en fonction de leur personnalité.

Elles subissent plus que les garçons l'influence du milieu. Elles sont conformistes et leur volonté est lente à s'organiser. Cette période est parfois accompagnée de crises de mélancolie plus ou moins intenses.

III. — La troisième partie qui étudie « l'âge de grâce » (18 à 20 ans) est la moins intéressante. Il faut retenir que l'équilibre s'établit avec une bonne adaptabilité et la prédominance de la vie affective, même chez les intellectuelles.

Ces trois parties sont accompagnées d'indications pédagogiques des plus intéressantes.

En conclusion, l'auteur indique ce que pourrait être un traité de l'éducation des filles. Il se réfère aux pédagogues traditionnels : Rabelais, Fénelon, Rousseau. P. Mendousse insiste sur la nécessité de programmes particuliers pour les filles : il faut les préparer à la maternité sans négliger la culture de l'esprit.

M^{me} F. BERTIER.

Marguerite REYNIER. — *L'Hygiène de l'enfant à la maison et à l'école*. Un volume aux Presses Universitaires de France. Nouvelle Encyclopédie pédagogique. Prix : 19 fr. 50. Paris, 1942.

L'importance du problème pédagogique dans notre société actuelle dépasse le cadre des spéculations philosophiques où il prend naissance. C'est à la fois une question morale, sociale et même économique et politique. Alexis Carrel (l'Homme cet inconnu) remarque que « dans les conditions nouvelles de l'existence que nous avons créée, nos activités les plus spécifiques se développent mal et de façon incomplète. On dirait qu'au milieu des merveilles de la civilisation moderne, la personnalité humaine a une tendance à se dissoudre ». Ces constatations indéniables posent pour l'éducation de l'enfant des problèmes angoissants.

M^{me} Marguerite Reynier se propose de les résoudre dans un livre court mais très dense, pleine de bon sens, écrit en un langage simple, sans pédantisme, sans prétention scientifique, ni terminologie d'école inaccessible aux non-initiés.

En trois chapitres : hygiène corporelle, hygiène intellectuelle, hygiène morale, elle condense les règles précises et intangibles sans lesquelles une éducation intégrale bien comprise ne saurait « sauvegarder toutes les forces vives de l'enfant et en même temps favoriser le développement intégral et l'heureux équilibre de son être tout entier ».

Elle met en relief avec un rare bonheur le fait que l'être humain est un tout harmonieux qui se prépare dans l'enfant et qu'on ne saurait mener à bonne fin cette conclusion si on néglige l'un des trois aspects : physique, intellectuel, moral.

Les éducateurs à la recherche de solutions pratiques, les parents surtout, trop souvent ignorants, au zèle parfois intempestif, les Conseillers d'Orientation professionnelle trouveront dans cet intéressant ouvrage matière à discussion et à réflexion.

R. GAUVIN.

« *La Psychotechnique* », par M. F. CANAC. — *Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1942.

Exposé impartial et clair de l'objet et des limites de la psychotechnique, bien fait pour dissiper dans l'esprit de certains profanes les préventions envers cette jeune science.

Pour légitimer son existence la psychotechnique pure, la méthode des tests doit limiter son champ d'application à l'analyse fragmentaire des aptitudes élémentaires; l'investigation psychologique de la personnalité doit être réservée à l'étude synthétique, clinique de l'individu, à l'observation du « comportement » du sujet pendant l'exécution du test, méthode qui réconcilie le « testeur » avec le « clinicien ». D'ailleurs le « psychotechnicien doit être un psychologue averti ». C'est une vérité qu'il est agréable d'entendre proclamer.

Les excès d'une psychotechnique aveugle qui ont porté tort à la réputation de l'O. P. seront ainsi évités; et M. Canac se hâte de reconnaître que « la mentalité des orienteurs qui a pu paraître autrefois criticable est bien changée », que « l'esprit de système a disparu », qu'« il ne s'agit plus maintenant que de conseils bienveillants ». Jugement porté un peu légèrement sur les pionniers de l'Orientation qui nous sont présentés presque comme des augures intransigeants.

Si les zones « d'extension dangereuse » de la psychotechnique ont été bien délimitées par M. Canac il n'en est pas tout à fait de même pour celles d'« extension légitime » et l'on regrette que la critique des résultats obtenus en psychologie pure n'ait pas été plus poussée. Ce point névralgique n'est qu'effleuré et le lecteur pourrait être induit à croire que les méthodes d'investigation psychotechnique de la mémoire, de l'attention... sont définitivement acquises et donnent entière satisfaction. Opinion qu nous paraît traduire un optimisme prématuré.

Bien que certaines méthodes actuellement utilisées telles que la morphopsychologie ne relèvent pas strictement de la psychotechnique il est regrettable qu'elles n'aient pas été au moins signalées par l'auteur qui reconnaît cependant la nécessité de recourir aux diverses disciplines de l'investigation de la personnalité. « La psychotechnique répond au désir d'ordre et d'organisation réfléchi souvent exprimé par le Maréchal : mettre chacun à sa place » conclue M. Canac. A la condition qu'elle soit largement complétée par les méthodes synthétiques que l'auteur vient de nous présenter, sans doute.

M. AUBENQUE.

M^{lle} Andrée COURTHIAL. — *Introduction à l'étude de l'Orientation professionnelle*. Librairie Bloud et Gay, 3 rue Garancière, Paris. 296 pages. Prix : 36 francs.

Cet ouvrage est destiné en principe aux Assistantes sociales, mais il intéresse en premier lieu tous ceux qui se préoccupent des questions d'orientation professionnelle.

Après une préface de M. Hyacinthe DUBREUIL, l'auteur — Directrice d'une importante Caisse parisienne de compensation — envisage à grands traits quelle doit être la mission des Orienteurs. Puis les bases sociales et les fondements psychologiques de l'O. P. sont exposés avec un grand souci d'impartialité et de détails. On insiste particulièrement sur les rapports qui lient l'O. P. et le Service social.

Dans un chapitre intitulé : « Perspectives », l'auteur schématise les différences essentielles de la Sélection et de l'Orientation et souhaite que cette dernière trouve, à l'avenir, sa place dans l'organisation scientifique du travail et l'étude de l'adulte, comme elle la trouve actuellement dans la vie de l'enfant et de l'adolescent.

R. PLANCHE.

Louis MOUNIER. — *L'Orientation professionnelle*. Les Editions ouvrières. 107 p. Paris, 1942. Prix : 15 francs.

M. Louis MOUNIER est Conseiller d'Orientation professionnelle, ce qui nous vaut un ouvrage de vulgarisation écrit par un homme du métier.

On sent à la lecture de chaque page que ce livre, rédigé en une langue simple dépouillé de tout appareil pseudo scientifique, est le fruit d'une expérience humaine dépouillé de tout appareil pseudo scientifique, est le fruit d'une expérience humaine vécue.

L'auteur apporte en particulier, sur la collaboration entre l'O. P. et les éducateurs, les Services sociaux, des suggestions heureuses.

J. B.

M. BOUVIER-AJAM et R. MARCELLIN. — *Les principaux problèmes de l'Orientation professionnelle*. E. Chiron, éditeur, 1942. 188 pages. 24 francs.

Les auteurs s'efforcent, dans cet ouvrage, de donner une rapide vue d'ensemble sur le problème de l'O. P. Après avoir montré l'importance qu'il présente dans le domaine économique et social et sa portée morale, ils exposent le rôle de chacun des collaborateurs de l'Orientation professionnelle : instituteur, médecin, assistante sociale, chef de mouvement de jeunesse, moniteur de préapprentissage, et surtout celui de Conseiller d'orientation.

Cette étude se termine par la position politique du problème de l'O. P. dans le monde contemporain en le situant sur son plan principal, qui est celui de la politique générale de l'Etat.

En résumé : ouvrage d'actualité comportant des renseignements d'ordre pratique intéressants.

R. CHABOT.

VIE PROFESSIONNELLE

VERS UN GROUPEMENT PROFESSIONNEL UNIQUE

Jusqu'à ce jour, les Conseillers d'Orientation s'affiliaient selon leur formation professionnelle, leur résidence ou leurs affinités particulières, à l'une des trois associations existantes, certains même à plusieurs d'entre elles à la fois. Aucune de ces associations, ne représentant la totalité des Conseillers d'O. P., ne pouvait entreprendre, sur le plan professionnel, une action vraiment efficace :

« L'Association générale des Orienteurs de France » (A. G. O. F.), aux effectifs importants et la plus ancienne en date, ne réussissait plus à attirer les éléments jeunes de la profession;

« L'Association des anciens élèves de l'Institut national d'O. P. » (A. E. I. N. O. P.), constituée surtout sur le plan amical, ne pouvait avoir qu'une activité professionnelle réduite;

« L'Association des Conseillers d'Orientation professionnelle » (A. C. O. P.), la plus jeune en date, composée de l'ensemble des Conseillers diplômés de la zone sud, voyait son champ limité à cette seule zone.

Simultanément, les trois associations ont senti la nécessité de mettre un terme à cet éparpillement des efforts, tous dirigés d'ailleurs vers l'amélioration de la profession. Leurs représentants, réunis à Paris à l'occasion des journées d'O. P., les 21 et 22 avril dernier, tous animés du plus large esprit de conciliation et du désir d'aboutir à un résultat positif, sont rapidement tombés d'accord sur la nécessité de constituer un groupement professionnel unique vraiment représentatif de la profession, selon les idées directrices suivantes :

1° Ce groupement devra constituer une association professionnelle; il ne devra donc comprendre que des professionnels, c'est-à-dire des Conseillers d'Orientation en exercice, soit titulaires d'un diplôme agréé par le Gouvernement, soit que, non diplômés, ils procèdent effectivement à l'orientation de leurs sujets. A côté de ces membres actifs, les personnes qui n'exercent plus la profession trouveront leur place, comme membres honoraires;

2° Ce groupement devra tendre à la sauvegarde et à l'amélioration du niveau professionnel; il devra, d'autre part, représenter et défendre la profession.

Dans l'impossibilité de réunir actuellement une assemblée générale de tous les membres appelés à constituer le groupement, tous ceux d'entre eux qui ont pu être joints ont, par correspondance, unanimement approuvé les décisions prises à Paris par le bureau provisoire constitué à cet effet (1). Aussi les membres de ce bureau ont-ils, après plusieurs prises de contact, élaboré des projets de statuts dont chaque futur adhérent a reçu le texte (2).

Nous espérons, dès maintenant, que les Conseillers d'orientation sont prêts à adhérer en totalité au « Groupement professionnel des Conseillers d'Orientation », afin d'en faire un organisme actif véritablement utile.

E. MARIN,

Président de l'A. G. O. F.

G. DE BEAUMONT,

Président de l'A. E. I. N. O. P.

R. CHABOT,

Président de l'A. C. O. P.

(1) Composition du bureau provisoire entré en fonctions le 22 avril 1943 :

Président : M. MARIN (A. G. O. F.), Tarbes;

Vice-président : M. DE BEAUMONT (A. E. I. N. O. P.), Paris;

M. CHABOT (A. C. O. P.), Toulouse;

Secrétaire général : M. ESPINASSE (A. C. O. P.), Annecy;

Secrétaires adjoints : M. MENESSIER (A. G. O. F.), Paris;

M^{me} BRESARD (A. E. I. N. O. P.), Paris;

Trésorier : M. DUVAL-ARNOULD (A. E. I. N. O. P.), Paris.

(2) Les personnes qui n'auraient pas reçu les projets de statuts sont priées de le faire savoir au secrétaire général, M. ESPINASSE, à Annecy, 11, rue Alery.

L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

« L'Appel à la vie professionnelle. » — Sous ce signe se sont tenues à l'Institut Catholique de Paris, les 17, 18 et 19 avril 1943, trois journées d'études sur l'Orientation professionnelle. Les principaux aspects de l'O. P. y ont été examinés tour à tour : point de vue médical, point de vue social, législation, doctrine catholique, etc...

★ ★

Le 21 et le 22 avril, à l'occasion des fêtes de Pâques, ont eu lieu à l'I. N. O. P. des journées d'Orientation professionnelle organisées par la Direction générale de l'Enseignement technique. Après un appel de M. le Directeur général de l'Enseignement technique à la conscience professionnelle, les principaux problèmes posés par l'O. P. ont été étudiés sous leur angle pratique : rapport avec l'école et le placement, contrôle des résultats, retour à la terre, etc...

★ ★

« L'Union des Centres privés d'O. P. » a également tenu des séances de travail à Orléans, du 30 avril au 2 mai.

★ ★

Enfin, les 15, 16 et 17 juin, à Clermont-Ferrand, ont eu lieu des séances de travail, reflétant l'activité du Centre National de Formation d'Orienteurs. Outre des conférences sur la psychologie appliquée et comparée, sur la psychologie du travail et la sélection des cadres, des travaux pratiques furent présentés aux assistants.

R. C.

SESSION DE FORMATION DE CONSEILLERS D'O. P.

Trois sessions normales de Conseillers d'Orientation professionnelle ont eu lieu, cette année, d'octobre à juillet, à l'Institut national d'Orientation Professionnelle, à Paris, aux Centres de formation de Clermont et de Caen.

Session de l'I. N. O. P. — La quinzième année d'enseignement s'est terminée par les examens de fin juin.

Il y a eu cette année vingt-six candidats, dont trois qui avaient échoué l'année précédente.

Sur ces vingt-six candidats, cinq ont échoué aux épreuves écrites et trois aux épreuves orales. Ces candidats étaient représentés par dix-huit femmes et huit hommes.

Voici les noms des élèves diplômés dans l'ordre alphabétique :

Mlle Briand, Mme Bureau, M. Caullier (assez bien), Mlle Chêne (bien), Mlle de Turckheim, M. Flachot, Mme Goulard, M. Henry (assez bien), M. Heudier, Mlle Lévy (assez bien), Mlle Marie, M. Pascal, M. Passeron, Mlle Pécastaing (assez bien), M. Planche, Mlle Richet (assez bien), Mlle Rigaux (assez bien), Mlle Sampaer (assez bien).

R. PLANCHE.

Session du Centre national de Clermont. — Elle dura du 1^{er} décembre 1942 au 15 juin 1943 et fut suivie par 26 élèves : 21 féminins, 5 masculins. Elle se termina par un concours de sortie dont les résultats furent répartis en quatre listes :

Premier groupe. — Sept stagiaires diplômés avec la mention *très honorable* : Mlle Bretonneau, Mme Polge, M. Boutet, Mlle Barallier, Mlle Rascol, Mlle Ropion, Mlle Savignac.

Deuxième groupe. — Dix stagiaires diplômés avec la mention *honorable* : Mme Maubourguet, Mlle Curet, Mlle Andreu, Mlle Lacombe, M. Gambier-Fournier, Mlle Vialatel, Mme Villeroy, Mlle Baldit, Mme Turot, M^{lle} Rochette.

Troisième groupe. — Six stagiaires qui pourront être délégués dans les fonctions d'O. P. et diplômés en juin 1944, sous réserve de leur succès à un examen complémentaire de contrôle et d'une bonne note de leurs employeurs.

4^e Un stagiaire éliminé.

G. BOUTET.

Session de Caen. — Une session normale a également eu lieu à Caen. Nous ne pouvons actuellement donner la liste des élèves reçus. Cette liste sera communiquée dans un prochain bulletin.

Session accélérée. — Une session dite accélérée s'est tenue à Paris à l'I. N. O. P., de mai à fin juillet. Une quarantaine de candidats, recrutés en majorité parmi des instituteurs, ont été reçus à l'examen préliminaire qui doit être suivi dans deux ans d'un nouvel examen pour l'obtention du diplôme de Conseiller d'O. P.

R. P.

NOUVELLES FAMILIALES DE L'ANNEE 1942-43

Nous sommes heureux d'annoncer les naissances de : Gilles Bejot, Anne-Marie Chabot, Evelynne Dauphin, Jean-Claude Espinasse, Philippe Poinat.

★ ★

Nous sommes heureux d'annoncer les mariages de :

Mlle Françoise Appert et de M. Paul Bertier, tous deux Conseillers d'O. P.;
Mlle Suzanne Tiger et de M. Jean Millet, tous deux Conseillers d'O. P.;
Mlle Pécastaing, Conseillère d'O. P., et de M. Mothu, instituteur;
Mlle Lévy et de M. Passeron, tous deux Conseillers d'O. P.;
Mlle Simone Sauvan, Conseillère d'O. P., et de M. Georges Perrier, docteur en médecine;
Mlle Renée Marrou et de M. Albert-François Zumbiehl, directeur du C. O. P. de Clermont-Ferrand.

★ ★

Nous présentons nos condoléances à : Mlle Rascol, à l'occasion du deuil qui l'a frappée en la personne de M. Rascol, son père, et à Mlle Alquier, en la personne de Mme Alquier, sa mère.

Nous avons le regret de vous faire part du décès accidentel de M. Carrière, directeur du C. O. P. de Nîmes.

★ ★

Du 2 au 7 août 1943 ont eu lieu, à la Sainte-Beaume, sous la direction de M. l'abbé Rambaud, professeur de théologie à l'Institut Catholique de Lyon, des journées d'études et de recueillement pour les Conseillers d'Orientation.

★ ★

Nous serions reconnaissants aux membres du Groupement de bien vouloir nous faire part, pour alimenter la rubrique ci-dessus, des changements intéressant leur vie professionnelle ou familiale. Nous leur demandons également de nous tenir au courant de leurs changements d'adresse.

ANNEXES

RECTIFICATIFS AU BULLETIN N° 12 D'AVRIL 1943 DE L'ASSOCIATION DES CONSEILLERS D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (Zone Sud)

Marseille. — Nous recevons de M. Nicolas, président-directeur général du Centre de documentation et d'O. P., le rectificatif suivant :

Direction : Le Centre est dirigé par un Conseil d'administration, composé de représentants mandatés par les organismes professionnels patronaux, ouvriers, employés, ruraux, familiaux et son président-directeur général, M. Paul Nicolas, industriel.

Il ne dépend pas de la Chambre de Commerce, ni de la Société pour la Défense du commerce : ces groupements professionnels lui ont donné leur patronage. Ce n'est pas un Centre privé et facultatif, mais un organisme professionnel antérieur au régime de 1938.

Direction technique : Mlle J.-M. Jaur, docteur en droit, diplômée de l'I. N. O. P., Conseillère d'O. P.; Mlle Boès, licenciée de philosophie, diplômée de l'I. N. O. P.; Mlle Blachon, licenciée ès let res, diplômée du Centre de formation de Clermont; Mlle Gros, licenciée en droit.

Limoges. — Le Centre d'O. P., 8, place Jourdan (tél. n° 58-08), n'a pas cessé de fonctionner.

Centre privé et facultatif dépendant de l'Association limousine pour la formation des jeunes travailleurs.

Directeur : M. Pelon (Gilles) (C. F. O. C. F. 1941).

Conseillère d'O. P. : Mlle R. Maubourguet (C. F. O. C. F. 1943).

Service social assuré par Mlle Valade, secondée par les stagiaires de l'Ecole de Service social.

Service médical assuré par le docteur Chantala.

Grandes lignes de l'activité du Centre : O. P. scolaire; présélection des apprentis des principales usines de Limoges (Gnome-Rhône, arsenal de l'Air, Tabacs, Rouchaud, etc...); sélections d'adultes; placement en apprentissage.

Nîmes. — Mlle Ostenc (Laure) (C. F. O. C. F. 1942) n'est pas conseillère d'O. P. au Centre, mais au commissariat au Travail des Jeunes.

MODIFICATIONS SURVENUES DEPUIS LA PARUTION DU N° 12 D'AVRIL 1943 DE L'ASSOCIATION DES CONSEILLERS D'O. P. (Zone Sud)

Annecy. — M. Espinasse (C. F. O. C. F. 41) prend la direction du Centre à compter du 1^{er} août; Mme Millet (C. F. O. C. F. 41) devient conseillère au Centre.

Avignon. — Mlle Barallier (C. F. O. C. F. 43) est chargée de l'organisation et de la direction du Centre à compter du 1^{er} juillet.

Béziers. — M. Boutet (C. F. O. C. F. 43) prend la direction du Centre à compter du 1^{er} août.

Lyon. — Mme Dauphin (C. F. O. C. F. 41) devient Conseillère au Commissariat au Travail des Jeunes; Mme Buffard (C. F. O. C. F. 43) également.

Marseille. — Mlles Andreu, Bon et Curet (C. F. O. C. F. 43) deviennent Conseillères au Centre de Documentation et d'O. P.; Mlle Vialatel (C. F. O. C. F. 43) est nommée Conseillère au Commissariat au Travail des Jeunes.

Nice. — M. Lerude (C. F. O. C. F. 41) prend la direction du Centre, en remplacement de M. Lescure.

Nîmes. — Mlle Baldit (C. F. O. C. F. 43) est nommée Conseillère au Commissariat au Travail des Jeunes.

Pau. — M. Passeron (I. N. O. P. 43) prend la direction du Centre; Mme Passeron (I. N. O. P. 43) y devient Conseillère.

Toulouse. — M. Planche (I. N. O. P. 43), Mlle Pécastaing (I. N. O. P. 43), Mlle Rascol (C. F. O. C. F. 43) deviennent Conseillers au C. O. P.; Mlle Rochette (C. F. O. C. F. 43) est nommée Conseillère au Commissariat au Travail des Jeunes; M. Gambier (C. F. O. C. F. 43) devient adjoint au secrétaire régional d'O. P.

lle
F.
M.
*Les personnes désireuses de se procurer le bulletin n° 12 de l'A. C. O. P.
peuvent s'adresser à M. CHABOT, 16, rue Sainte-Ursule, Toulouse.*

F. CHAUVIN, IMP., TOULOUSE. T. W. 10.841